

Document du 07/04/2015



SCOT Loire Centre

PADD

07/04/2015



SCOT Loire Centre Projet d'Aménagement et de Développement Durable –PADD

Document du 07/04/2015

Document du 07/04/2015	3
1-Rappel des principes du PADD, son rôle dans le dossier SCOT	5
2-Quelques éléments de contexte	6
Loire Centre : un territoire cohérent autonome	6
Un territoire maillé par un réseau de villages et gros bourgs sans ville dominante.	6
Un territoire en croissance de population	6
Une bonne accessibilité, potentiel de développement	7
Une ressource en eau hétérogène	7
Des projets de développement déjà engagés	7
Un dynamisme à poursuivre et équilibrer	8
3-L'orientation principale du PADD	9
Inscrire le projet de développement dans la ruralité.	9
4-Axe 1 : Préserver un environnement pour aujourd'hui et pour demain.	11
Préserver et valoriser la biodiversité du territoire	11
Permettre au territoire de répondre au défi énergétique et de s'adapter au changement climatique	12
Préserver et gérer les ressources naturelles du territoire	12
Prévenir les risques et nuisances	14
5-Axe 2 : Travailler sur le territoire	15
Favoriser le développement des activités agricoles et sylvicoles tout en préservant leurs capacités d'adaptation	15
Favoriser le développement des entreprises sur le territoire	16
Dynamiser les activités commerciales, artisanales et de services au plus près de la population.	18
Favoriser le développement de l'activité touristique et de loisirs	19
6-Axe 3 : conforter la multipolarité et la qualité de vie	20
Renforcer la structure territoriale multipolaire	20
Renforcer et diversifier la qualité de l'habitat	23
Préserver et mettre en valeur la qualité des paysages	24
Prévoir une diversification des modes de déplacement	25

1- Rappel des principes du PADD, son rôle dans le dossier SCOT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document non opposable, qui présente la **vision politique** du Schéma de Cohérence Territoriale. Il exprime la « **philosophie** » générale et les ambitions du projet de territoire.

Pour cela, il fixe les **objectifs stratégiques** des politiques publiques « *d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.* » (Article L.122-1.3. du Code de l'Urbanisme).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Scot Loire Centre doit affirmer de manière claire les grands choix stratégiques garants d'un développement durable à l'échelle intercommunautaire. Pour cela, ces choix doivent respecter les grands principes suivants :

- la gestion économe et équilibrée de l'espace (naturel, urbanisé, agricole et forestier) ;
- le principe de diversité des fonctions et de mixité sociale ;
- le respect de l'environnement (préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol et des écosystèmes...);
- la cohérence des politiques publiques entre elles et à l'échelle de Loire Centre.

Le PADD est construit à partir des conclusions du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement, des réflexions sur les scénarios de développement, des possibilités d'évolution du territoire. Expression, de la part du syndicat mixte d'élaboration du Scot Loire Centre, d'un projet politique et prospectif pour le territoire, il définit les orientations générales stratégiques.

Ces orientations générales seront la base à partir de laquelle sera établi le Document d'Orientations et d'Objectifs, qui, lui, rassemble l'ensemble des prescriptions et recommandations, et constitue l'indispensable relais réglementaire permettant la mise en œuvre du PADD.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte d'élaboration du SCOT Loire Centre a voulu que le PADD soit accessible au plus grand nombre, et a donc choisi une forme synthétique et une rédaction la moins technique possible.

2- Quelques éléments de contexte

Loire Centre : un territoire cohérent autonome

Le territoire de Loire Centre est un territoire à dominante rurale comme en témoignent les 93 % de la surface identifiés comme espaces agricoles, forestiers ou naturels. L'agriculture omniprésente est dominante dans l'occupation de l'espace.

C'est également un territoire dans lequel l'industrie est très présente : héritage pour partie des industries textiles et pour l'essentiel renouvelées. Ce tissu industriel est performant et innovant dans certains domaines, très disséminé sur le territoire, et présent y compris dans des petits villages très ruraux. Les entreprises sont très ancrées territorialement et priorisent leur développement sur leur site. Cette tradition industrielle est couplée à la présence d'une main d'œuvre appréciée des entreprises. Ce tissu industriel pourra être renforcé et développé par la nouvelle offre d'espaces économiques que sont les ZAIN (zones d'activités d'intérêt national, sous maîtrise d'ouvrage Départementale) et par l'ouverture de l'A89 améliorant l'accessibilité de ces espaces économiques.

Ainsi, le taux d'emplois de 0,8 emploi pour un actif constaté aujourd'hui prouve l'autonomie du territoire.

Un territoire maillé par un réseau de villages et gros bourgs sans ville dominante.

Le territoire de Loire Centre présente un fort caractère rural sans centralité dominant l'ensemble de l'espace couvert par le SCOT, mais structuré par un ensemble de bourgs de proximité. Cet ensemble présente des équipements en services à la population et en commerces relativement importants et bien répartis, en lien tant avec la présence d'activités industrielles qu'avec le relief du territoire.

C'est aussi un territoire localisé à proximité de plusieurs agglomérations importantes : l'aire métropolitaine lyonnaise, l'agglomération de Saint Etienne au sud, l'agglomération de Roanne au nord, et pour les territoires les plus à l'ouest, l'agglomération de Clermont Ferrand. Ces différentes agglomérations sont des espaces de ressources pour le territoire (activités commerciales, santé, enseignement secondaire et supérieur) sans qu'aucune d'entre elles ne soit dominante sur le territoire.

Un territoire en croissance de population

Loire Centre compte, en 2010, presque 71 000 habitants. Depuis 20 ans, le rythme de progression de la population s'accélère. Loire Centre affiche, entre 1999 et 2010, un rythme annuel moyen de croissance démographique de 1%, soit largement supérieur au +0,25% observé au niveau départemental. Ce rythme s'accélère sur les 5 dernières années (+1,3%/ an entre 2006 et 2011). Cette croissance démographique suit une période de déclin constatée de la fin des années 60 jusqu'aux années 90.

Cependant, cette progression démographique ne s'est pas exercée de façon égale sur l'ensemble du territoire Loire Centre. Elle était perceptible, dès les années 90, dans le Sud du

territoire, dans les villages périphériques aux communes de Boën-sur-Lignon, de Feurs et de Panissières. Le phénomène est plus récent au Nord près de Saint-Germain-Laval, Balbigny, Saint-Symphorien-de-Lay. Quelques communes présentent un recul de leur population, près de Noirétable.

Une bonne accessibilité, potentiel de développement

Loire Centre est particulièrement bien desservi par le réseau routier car au croisement de deux axes autoroutiers (A72/A89) et bénéficiant, à court terme, d'une amélioration de l'axe nord en direction de Roanne (doublement de la RN82). Le territoire bénéficie également d'une desserte en Transport en commun intéressante : trois lignes TER malgré un niveau de service hétérogène, le réseau de cars TIL du Département. Cette bonne accessibilité pour être bénéfique, c'est-à-dire pour ne pas engager le territoire vers une vocation « dortoir », doit s'articuler avec un projet de territoire équilibré et ambitieux en matière de création d'emplois et d'activités.

Une ressource en eau hétérogène

L'ensemble du territoire de Loire Centre ne dispose pas d'une ressource en eau partout facilement mobilisable en quantité et en qualité. Certains secteurs montrent une sensibilité en période de pointe, en cas de canicule, de crue de la Loire ou de vidanges d'ouvrages hydrauliques situés en amont.

Or, l'alimentation et la sécurisation en eau potable sont nécessaires pour satisfaire les perspectives de développement de ce territoire. Une étude a donc été réalisée sur l'ensemble des collectivités distributrices du territoire afin de caractériser et quantifier les besoins liés à l'urbanisation domestique et industrielle, et produire les solutions d'apports des ressources adaptées, nécessaires à leur satisfaction pour aujourd'hui et à l'échéance du Scot.

Des projets de développement déjà engagés

Les dynamiques du territoire devraient être confortées par plusieurs éléments :

- l'A89 reliant l'A72 au niveau de Balbigny à l'agglomération lyonnaise et, de façon plus large, plaçant le territoire sur un axe est-ouest allant de Bordeaux à Genève. La fonction de cet axe devrait être renforcée par la réalisation programmée à moyen terme du barreau reliant A89 à A6, puis le projet de liaison A89/A466 actuellement à l'étude. Ces itinéraires faciliteront les interconnexions.
- les projets de développement économique déjà programmés en lien avec l'ouverture de l'A89 : les ZAIN (zones d'activités d'intérêt national, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental), les zones d'activités intercommunales.
- La création de la Région Rhône Alpes/ Auvergne, plaçant Loire Centre sur l'axe reliant Lyon et Clermont-Ferrand.

Ces éléments indiquent l'engagement d'une dynamique que le Scot va s'attacher à encadrer et orienter au bénéfice d'un développement durable et harmonieux du territoire.

Un dynamisme à poursuivre et équilibrer

Le développement de Loire Centre est endogène, mais aussi tributaire des évolutions des territoires voisins. En effet, l'analyse montre que l'apport migratoire est essentiel dans l'accroissement démographique de Loire Centre. Ces dynamiques sont sources d'opportunités de développement, mais aussi de déséquilibre, si par exemple la fonction résidentielle prenait le pas sur le caractère rural et « productif » de Loire Centre, toutes activités économiques confondues. Le maintien et le développement de l'activité et de l'emploi sur le territoire constituent donc un enjeu fort.


Partageant les constats faits à l'échelle métropolitaine, le syndicat mixte du Scot Loire Centre prend part à la démarche InterSCoT, à laquelle participent aujourd'hui treize syndicats mixtes porteurs de Scot. Cette démarche est née de cette prise de conscience collective des interactions entre les différents bassins de vie et du principe d'une co-responsabilité du développement et de l'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise. Le projet de PADD de Loire Centre s'inscrit en droite ligne des réflexions issues de cette démarche qui, elle, s'organise autour des principes suivants : la multipolarité, la mobilité durable, la complémentarité du développement économique, le réseau d'espaces naturels et agricoles de qualité.

3- L'orientation principale du PADD

Inscrire le projet de développement dans la ruralité.

Les élus de Loire Centre souhaitent construire un projet de développement en harmonie avec l'identité rurale du territoire, avec la diversité des espaces qui le composent et en accompagnant le dynamisme constaté. Pour cela, cette orientation de fond s'articule autour des points suivants :

- Les élus de Loire Centre considèrent que leur territoire est positionné comme un espace « trait d'union » entre les deux agglomérations ligériennes et sur un axe de Lyon à Clermont Ferrand. **Ce territoire rural, carrefour de deux axes, nord/sud et est/ouest propre au département ligérien, doit jouer un rôle dans l'attractivité de la Loire au sein de la grande métropole lyonnaise.** Les élus de Loire Centre inscrivent leur projet de développement en cohérence avec les principes communs d'aménagement établis en 2013 par les 13 SCOT adhérents à la démarche Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise.
- **Le projet de territoire se base sur l'accompagnement et le développement des dynamismes constatés dans les domaines économiques (agricole, industriel, artisanal, services) et démographiques.**
 - Dans cette optique, les élus ont pour ambition de créer les conditions, en termes d'aménagement, nécessaires à la création d'emplois supplémentaires, afin de conserver un ratio global nombre d'emplois / nombre d'actifs occupés de 0.8 minimum.
 - Afin de maintenir cet équilibre entre créations d'emplois et population active, les élus du territoire choisissent de situer la progression à un taux annuel moyen et global de 1% sur l'ensemble du Scot. Cette progression sera ventilée suivant les différentes typologies de polarités, et sera précisée, voire réévaluée, au regard des capacités et ressources en eau potable, des capacités d'assainissement et des critères élaborés dans l'écriture du DOO (polarisation, densité, réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles...).
- **Le projet de développement préserve et affirme l'identité rurale du territoire en s'appuyant sur ses points forts :** la multipolarité structurant l'espace, la prégnance d'une économie agricole diversifiée notamment dans l'organisation et l'occupation de l'espace, la présence d'activités industrielles, artisanales et de services, gisements d'emplois de proximité nécessaires au maintien d'un équilibre emploi/habitat ; l'intensité de la vie sociale et associative ,et la diversité sociologique, caractéristiques des territoires ruraux.

- 
- Le projet de développement s'attache à **valoriser les patrimoines, considérés comme supports de la qualité de vie en milieu rural et bases du potentiel de développement à préserver pour l'avenir** : le patrimoine naturel, particulièrement riche et diversifié, le patrimoine paysager et architectural ordinaire et exceptionnel, qui accompagnent au quotidien la qualité de vie dans Loire Centre et sont les ingrédients d'une attractivité pérenne.

4- Axe 1 : Préserver un environnement pour aujourd'hui et pour demain.

L'objectif principal est de garantir une qualité de l'environnement pour un développement durable du territoire. Pour réaliser cet objectif, les élus de Loire centre choisissent de placer l'environnement au cœur de leur projet en décidant d'agir pour :

- préserver et valoriser la biodiversité du territoire,
- répondre au défi énergétique et adapter le territoire au changement climatique,
- préserver et gérer les ressources naturelles du territoire,
- prévenir les risques et nuisances.

Préserver et valoriser la biodiversité du territoire

Le principe retenu est d'identifier, protéger et valoriser les éléments naturels du territoire afin de garantir une biodiversité locale et patrimoniale.

Ce principe s'articule autour des points suivants :

Conscients des richesses faunistiques et floristiques présentes sur leur territoire, les élus de Loire Centre garantissent sa fonctionnalité écologique en constituant un maillage préservé d'espaces agricoles et naturels.

Ce maillage, élaboré, en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes, s'appuie en premier lieu sur la protection de réservoirs de biodiversité qui sont des lieux privilégiés de richesse. Une attention particulière sera ainsi portée aux milieux naturels remarquables qui constellent le territoire du Scot.

Mais agir en faveur de la biodiversité ne se résume pas à la protection de sites ponctuels. Celle-ci repose également sur les relations qu'entretiennent les sites entre eux et les échanges qui les animent. Ainsi, l'identification et la préservation de corridors écologiques terrestres et aquatiques au sein même du territoire et en lien avec les territoires voisins apparaissent comme un enjeu majeur pour Loire Centre. S'appuyant sur une nature dite « ordinaire » et fréquemment sur des espaces agricoles, ces corridors écologiques sont des zones de passage privilégié de la faune à pérenniser pour permettre le maintien de la biodiversité locale.

Plus globalement, le Scot Loire Centre est un territoire rural, et en l'absence de protection liée à des sites ou des lieux de passage, il est primordial de conserver également la nature dite « ordinaire ». Celle-ci, très présente, notamment sur les monts du Lyonnais, participe pleinement au maillage naturel mais également au cadre de vie. Ainsi, les élus s'engagent à prendre en compte les éléments de biodiversité présents dans les projets d'aménagement afin que le développement résidentiel ou économique ne se fasse pas aux dépens de la nature.

Permettre au territoire de répondre au défi énergétique et de s'adapter au changement climatique

Le principe est de promouvoir un projet de développement économe en énergie, favorisant les énergies renouvelables et limitant les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer et adapter le territoire au changement climatique.

Il s'agit donc :

De répondre au défi climatique et de s'inscrire dans la transition énergétique comme le mentionne le futur Schéma Régional Climat Air Energie de Rhône-Alpes.

Les élus de Loire Centre s'inscrivent dans cette logique en adoptant un projet de développement basé sur la multipolarité et le rapprochement entre zones de développement résidentiel et zones d'emploi afin de réduire la distance des trajets quotidiens.

Dans un espace rural, la voiture individuelle reste indispensable, mais il est nécessaire de réfléchir à des alternatives à celle-ci pour deux types de trajets :

- les petits trajets quotidiens notamment dans le cadre de projets urbains (cheminements piétons, voies cyclables sécurisées,...etc. en direction des commerces, des équipements, voire des espaces d'emplois).
- les trajets plus longs, pour lesquels les transports collectifs type TER ou TIL doivent être rendus aussi voire plus attractifs que la voiture.

Dans cet objectif, les élus choisissent également de favoriser le renouvellement urbain, la densification des tissus urbains constitués et de promouvoir la construction et la réhabilitation de logements économes en énergie (compacité, politique de réhabilitation thermique, éco-quartiers...)

Parallèlement à l'optimisation de sa consommation en énergie et la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, le territoire s'engage en faveur du développement des énergies renouvelables.


Préserver et gérer les ressources naturelles du territoire

Le principe est de mettre en cohérence le projet de développement en tenant compte des ressources naturelles du territoire facilement mobilisables.

Ce principe s'articule autour des points suivants :

Les ressources naturelles du territoire sont périssables. En ce sens, elles doivent être économisées et utilisées de façon optimale.

La première d'entre elles est la ressource sol. La consommation d'espaces vierges agricoles ou naturels a été importante ces dernières années. Les élus se positionnent en faveur d'un projet de développement davantage polarisé et plus économe en espace.



La seconde est la ressource eau dans son ensemble avec la volonté d'une gestion durable. Le Scot s'inscrit dans les orientations et dispositions du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Loire en Rhône-Alpes. Il s'appuie également sur les politiques contractuelles en matière de cours d'eau (contrats de rivière) qui couvrent l'ensemble des principaux cours d'eau du territoire.

En matière d'eau potable, l'état initial de l'environnement et l'étude besoins / ressources ont montré une grande disparité du territoire en termes de ressources disponibles. Les élus de Loire Centre s'engagent à trouver un équilibre entre projet de territoire, ressources facilement disponibles et capacité d'investissement des collectivités. Néanmoins, des solutions existent, y compris des solutions locales, et la réalisation du projet de territoire nécessitera leur mise en œuvre pour garantir à la fois une alimentation et une sécurisation en eau potable du territoire.

Par ailleurs, la qualité des cours d'eau s'est nettement améliorée grâce aux efforts consentis par les collectivités riveraines en matière de réseaux et d'équipements de traitement. Aussi, la capacité de traitement des effluents ainsi que la capacité des milieux naturels à les recevoir seront des critères à prendre en compte dans la mise en œuvre des projets de développement.

Parmi les ressources naturelles, il ne faut pas oublier l'air que les êtres vivants respirent. Certes, le territoire se caractérise par une qualité de l'air plutôt bonne du fait d'un éloignement vis-à-vis des principales sources d'émissions de polluants atmosphériques. Toutefois, le territoire du Scot joue un rôle sur la qualité globale de l'aire métropolitaine lyonnaise qui montre des problèmes au niveau de l'ozone et des particules. Le projet de développement visera à limiter les émissions de polluants, notamment ceux liés à l'habitat et aux déplacements motorisés par l'application des normes et en favorisant le recours aux énergies renouvelables.

Concernant les déchets, les élus de Loire Centre s'engagent à favoriser la réduction de déchets produits sur le territoire et à en optimiser la gestion en s'appuyant sur les collectivités compétentes.

Enfin, concernant les matériaux et leurs sites d'extraction, en cohérence avec le Schéma départemental des carrières et le cadre régional « matériaux et carrières », les élus de Loire Centre prônent une gestion durable des sites d'extraction. Celle-ci portera sur la cohabitation avec la population, la proximité de l'approvisionnement et la satisfaction des besoins locaux par les sites du territoire et la remise en état afin de minimiser l'impact sur l'agriculture et la qualité de vie des riverains.

Prévenir les risques et nuisances

Le principe est de connaître et gérer les risques et nuisances pour limiter l'exposition de la population et des biens et préparer le territoire à y répondre.

Le principe s'articulera autour des points suivants :

Le Scot veillera à l'intégration de la gestion des risques et des nuisances dans l'urbanisme et les projets urbains. Il s'appuiera sur les procédures réalisées ou en cours (PPRI, carte d'aléa, Plan d'Opération Interne des installations industrielles classées,...) pour éviter d'exposer les vies humaines et les biens.

Le Scot réduira la vulnérabilité du territoire aux risques par des prescriptions appliquées aux projets d'aménagement.

Disposant de territoires de montagne, de coteaux et d'une vaste plaine, le territoire du Scot est particulièrement sensible au niveau de la gestion des eaux pluviales. Afin d'éviter l'aggravation des inondations, le Scot veillera dans une logique de solidarité amont – aval à une gestion stricte du ruissellement pluvial conformément au SAGE Loire en Rhône-Alpes. La prise en compte des eaux pluviales dans les projets de développement urbain sera systématisée et les techniques d'infiltration, de récupération et de traitement écologique seront privilégiées au dépens du « tout tuyau ».

Concernant le bruit, le Scot veillera à une gestion adaptée des abords des infrastructures routières et ferroviaires émettant des nuisances sonores importantes afin de limiter l'exposition de la population.

5- Axe 2 : Travailler sur le territoire

L'objectif principal est de permettre le maintien et le développement de l'emploi dans le territoire, condition indispensable au développement et au maintien de la qualité de vie. Pour réaliser cet objectif, les élus de Loire Centre choisissent de soutenir toutes les facettes de l'activité sur le territoire, aussi bien les activités existantes, très diversifiées (allant de l'agriculture à l'industrie en passant par le tourisme) et largement réparties sur le territoire, que les programmations déjà validées en matière de développements d'espaces économiques.

Favoriser le développement des activités agricoles et sylvicoles tout en préservant leurs capacités d'adaptation

Le principe est d'assurer des conditions d'exploitation favorables permettant de maintenir la présence d'une population agricole et sylvicole dynamique mais également d'accompagner l'adaptation de l'agriculture et de la forêt aux changements structurels et conjoncturels.

Ce principe s'articule autour des points suivants :

Un Scot n'a pas vocation à orienter l'activité agricole ou à modifier les pratiques agraires. En revanche, le Scot assurera sur le long terme la pérennité de l'activité agricole et sylvicole en préservant un foncier important et cohérent.

La Scot a pour objectif de réduire la consommation des espaces agricoles et naturels au profit de l'urbanisation, par un projet de développement s'organisant autour de principes favorisant cette réduction : la polarisation du développement, la priorité au développement dans le tissu déjà urbanisé, la réhabilitation et le renouvellement urbain...etc.

Cela passera également par une meilleure prise en compte de l'activité agricole et plus spécifiquement des sièges et bâtiments d'exploitation dans les projets de développement urbain et économique. Une maîtrise des développements urbains autour de ces derniers sera observée afin de garantir la pérennité de bonnes conditions de travail, la possibilité d'évolution mais également les capacités de transmission ou d'installation des exploitations.

Par ailleurs, le Scot Loire Centre s'engage à préserver les espaces agricoles spécifiques, afin de pérenniser le rôle nourricier et les capacités de production du territoire. Il s'agit donc, dans ces secteurs où toute atteinte serait irréversible et participerait à la disparition de ces terroirs, d'appliquer des mesures adaptées pour maintenir l'espace agricole nécessaire sur le long terme.

Les espaces agricoles considérés comme spécifiques sur Loire Centre sont :

- La zone des chambons de Loire, dans la Plaine du Forez, qui se caractérise par une zone très fertile située de part et d'autre de la Loire.
- L'espace viticole AOC Côtes du Forez.
- L'AOC viticole des Côtes Roannaises qui concerne la commune de Bully.
- Les AOC fromagères sur lesquelles il y a des contraintes de foncier par rapport au fourrage.
- L'AOC viande charolaise.
- Les secteurs de « contraintes environnementales » pour les agriculteurs comme la zone Nitrate et les zones Natura 2000.
- Les zones équipées (secteurs drainés ou irrigués).

Le Scot veillera également à la gestion des friches agricoles.

Le Scot veillera à une mise en cohérence des activités agricoles et sylvicoles avec la préservation de l'environnement et des paysages car ceux-ci sont à l'origine de l'identité paysagère patrimoniale de Loire Centre. Elles contribuent également à la qualité environnementale, notamment par la structure bocagère propice à la préservation de la biodiversité.

Favoriser le développement des entreprises sur le territoire

Les élus de Loire Centre veulent, par leur projet, favoriser le développement de l'emploi industriel, artisanal et de service sur le territoire en s'appuyant **sur la pluri activité** qui est une force **et en attirant des PME** dynamiques, intéressées par le milieu rural proche des centres urbains et des axes de communication.

Pour réaliser ces ambitions, le projet de développement s'appuie sur 2 éléments majeurs :

- **le maintien et le développement des activités existantes,**
- **l'accueil de nouvelles entreprises** dans les principales zones d'activités existantes et programmées.

Les élus choisissent de :

- **Clarifier l'offre territoriale d'espaces à vocation économique,** d'éviter la concurrence des projets publics et favoriser le rayonnement des espaces économiques. Pour cela, les élus choisissent de mettre en place une organisation complémentaire (c'est-à-dire en direction de types d'entreprises différentes, avec des niveaux de services différents dans les zones...etc), et phasée dans le temps des espaces économiques (ouverture à échéances coordonnées afin d'éviter la saturation du marché d'espaces économiques ou au contraire sa pénurie).

Cette offre s'appuie sur la typologie suivante :

- **ZAIN** : sites stratégiques d'intérêt national, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de la Loire. Ces zones sont d'envergure et de visibilité nationale, voire au-delà; destinées en priorité à l'accueil de nouvelles entreprises exogènes au territoire, de type : industriel ou tertiaire. Elles représenteront une part significative des surfaces dédiées au développement économique.
 - **zones d'activités intermédiaires**: espaces d'activités de visibilité régionale, destinées à l'accueil de nouvelles entreprises exogènes au territoire, ou des entreprises endogènes souhaitant se développer ou se relocaliser de façon proche, de type : Industriel ou tertiaire.
 - **zones locales** : espaces économiques de rayonnement local destinés à recevoir des entreprises artisanales ou de petites industries.
-
- **Conforter les activités existantes (artisanales ou industrielles), là où elles existent, y compris dans des villages très ruraux.** Ces entreprises ont une activité correspondant soit à des besoins locaux et nécessitant de rester proche de leur clients, soit sont très ancrées territorialement et ne souhaitent pas se délocaliser. Leur extension et leur développement seront ainsi permis sur leurs sites.
 - **Favoriser la mixité fonctionnelle dans les bourgs** en y accueillant toute activité dans la limite de nuisances compatibles avec l'habitat. Cette disposition est favorable à la limitation de la consommation foncière et contribue à rapprocher l'emploi et l'habitat. De plus, le maintien, voire le développement, des activités économiques dans les bourgs est un élément important de la vie et l'animation des villages.
 - **Inciter à une qualité paysagère, urbaine et environnementale des espaces économiques** afin d'aller dans le sens d'une évolution qualitative de tous les espaces économiques, et non seulement de ceux labellisés. Ces espaces sont des supports de la qualité de vie et leur aménagement harmonieux et respectueux de l'environnement améliorera le potentiel d'attractivité du territoire.
 - **Favoriser le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), considérées comme un élément essentiel d'attractivité économique.** Pour cela, le Scot Loire Centre soutient la mise en place de réflexions conduites par chaque collectivité territoriale, en lien avec les opérateurs locaux et le Schéma Départemental de l'Aménagement numérique du Territoire porté par le Conseil Départemental de la Loire. L'objectif est d'assurer l'accès au Haut Débit et Très Haut Débit sur le territoire en veillant à une couverture permettant aux secteurs très ruraux de bénéficier de cet équipement favorable à un certain maintien de l'activité économique dans des espaces loin des grands pôles d'emploi. Le projet de développement porté par les élus de Loire Centre, structuré autour des centralités et des tissus urbains existants, est favorable à une urbanisation en cohérence avec l'offre numérique.

Dynamiser les activités commerciales, artisanales et de services au plus près de la population.

Le principe retenu est d'organiser un développement commercial, artisanal et de services de proximité en lien avec l'offre d'habitat, lui-même priorisé sur les bourgs, et en proportion des besoins des populations vivant sur le territoire.

Il vise au maintien et au développement commercial, artisanal et de services de proximité sur l'ensemble du territoire, indispensable à la vie en milieu rural et se combinant aux efforts d'animation, de revitalisation des villages.

Les élus choisissent de :

o Prioriser l'implantation de ces activités dans les bourgs et les tissus urbains constitués. Cette disposition favorise le développement au plus près de la population. Elle est également plus favorable à une réduction des petits trajets quotidiens et à la réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels. Cependant, ces implantations devront être compatibles avec l'habitat, au regard des nuisances, des surfaces disponibles dans le tissu urbain, de la morphologie urbaine (une volumétrie et des surfaces au sol, acceptables dans les caractéristiques du bâti existant au voisinage...etc.).

o Permettre la modernisation et le développement des activités commerciales en lien avec le développement des polarités ; ainsi, il s'agit de renforcer l'attractivité commerciale du pôle d'agglomération et des pôles intermédiaires en permettant à l'offre de s'étoffer de nouvelles implantations complémentaires à celle du centre-ville de ces communes.

Favoriser le développement de l'activité touristique et de loisirs

Territoire rural aux paysages et milieux très diversifiés, Loire Centre présente un vrai potentiel touristique et de loisirs qui est déjà mis en valeur et que les élus souhaitent développer. Le principe est de préserver et renforcer le potentiel touristique et de loisirs du territoire comme vecteur d'attractivité et gisement d'emplois et de revenus.

Les élus choisissent de :

- **Permettre le développement et la diversification de l'offre d'hébergement.** Afin de répondre aux attentes formulées par tous les professionnels du secteur du tourisme et des loisirs, et aux besoins identifiés dans les diverses approches sur le sujet, il convient d'accroître la qualité et la diversité des hébergements sur le territoire. Ce développement doit également concerner des espaces très ruraux, voire encore très naturels, afin de permettre leur valorisation et la création d'hébergements innovants et singuliers, en lien avec le « tourisme vert et naturel » qui pourra se développer sur le territoire.
- **Permettre la valorisation touristique, pédagogique, des principaux sites naturels. Le territoire présente des espaces naturels remarquables, vecteurs d'un potentiel touristique reconnu.** Afin de permettre leur découverte, leur connaissance et les valoriser à la mesure de leur richesse, des aménagements, allant dans ce sens, respectant la qualité de ces sites et permettant la découverte par le public de leur intérêt, seront admis.
- **Préserver et valoriser la qualité des paysages des bourgs et hameaux du territoire et de leurs entrées.** Le tourisme du territoire est de type « tourisme vert » et repose pour l'essentiel sur la qualité des paysages ruraux constitués d'espaces naturels, agricoles et d'espaces bâtis. Afin de renforcer son attractivité touristique, les élus souhaitent mettre en place des dispositions propres à préserver et valoriser ces paysages. Un accent spécifique est mis sur les entrées de bourg, qui sont autant d'espaces d'accueil marquant le visiteur occasionnel ou quotidien.
- **Valoriser les principaux axes de découverte du territoire, la qualité paysagère aux abords de ces axes et des espaces perçus et favoriser les continuités des itinéraires.** Le territoire est sillonné de quelques grands axes routiers qui sont des points de perception du territoire et d'identification de celui-ci. Afin de qualifier la perception du territoire, les élus souhaitent qu'un soin particulier soit apporté à la qualité des paysages construits et naturels perçus depuis ces axes. D'autre part, tous les EPCI ont développé des réseaux d'itinéraires, thématiques ou non, de promenade et découverte de leur territoire. Afin de donner davantage d'ampleur à ce réseau, les élus du Scot souhaitent encourager les continuités possibles entre les différents réseaux d'itinéraires.

6- Axe 3 : conforter la multipolarité et la qualité de vie

Le principe de cet axe est de préserver la qualité de vie sur le territoire en s'appuyant sur un ensemble d'éléments spécifiques de Loire Centre : un territoire rural avec une forte présence de l'agriculture, une présence importante et diffuse de l'industrie, un taux d'équipement public et commercial relativement bien réparti sur le territoire sans ville dominante, une vie associative active dans les villages donnant une qualité de vie appréciée et recherchée permettant une bonne intégration des populations, une situation entre plusieurs agglomérations importantes (Lyon, Clermont, Saint Etienne, Roanne) villes ressources pour les habitants de Loire Centre sans que pour autant aucune ne soit dominante en absorbant la majorité des services à la population et des commerces.

Renforcer la structure territoriale multipolaire

Le principe retenu est de **confirmer le modèle de développement du territoire et le maillage de petites villes et de villages qui en résulte**. La poursuite de ce maillage s'inscrit dans une volonté de maîtrise de la consommation foncière, du maintien de la qualité de vie des habitants et de la recherche d'une limitation de la production de gaz à effet de serre. Ce développement sera conditionné à la mise en œuvre des solutions d'alimentation et de sécurisation identifiées pour assurer dans de bonnes conditions l'alimentation en eau potable.

Ce principe s'articule autour des points suivants :

- **Consolider les équilibres entre les différents territoires, et au sein de ceux-ci, s'appuyer sur le maillage de pôles et de villages.** Ces équilibres concernent notamment le développement de l'habitat, des équipements, du commerce, de l'économie. 3 niveaux de zones urbanisées ont été identifiés, en s'appuyant sur les travaux de l'Interscot :

1- Le Pôle d'agglomération : la ville de Feurs joue un rôle structurant dans l'organisation multipolaire du territoire en termes d'accueil démographique et résidentiel. Pourvoyeuse d'emplois, elle rayonne sur un large territoire, sans être la totalité du Scot. Elle dispose d'un bon niveau d'équipements intermédiaires et supérieurs capable d'assurer les besoins d'un large bassin de vie. Elle bénéficie d'une desserte efficace par les transports collectifs

Cette zone a normalement vocation à accueillir les équipements collectifs de niveau SCOT et la population correspondante.

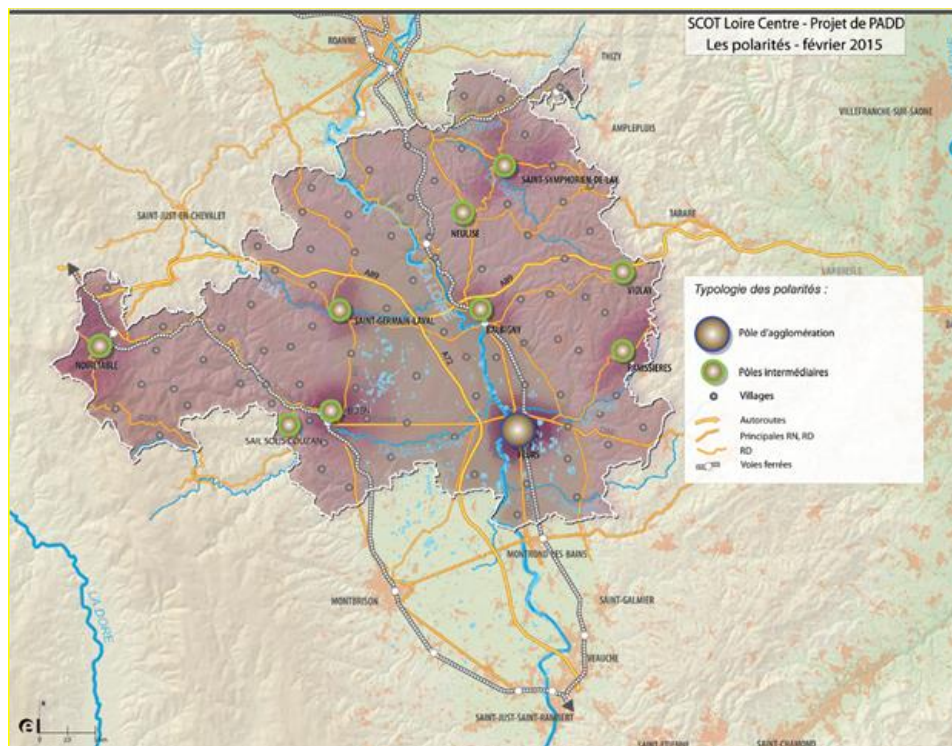
2- Les 9 pôles intermédiaires (Balbigny, Boën, Neulise, Noirétable, Panissières, Sail sous Couzan, Saint Germain Laval, Saint Symphorien de Lay, Violay) : ce sont, soit dans leur existence actuelle, soit par choix d'aménagement du territoire, des ensembles rayonnant sur les communes alentours grâce à une

gamme d'équipements permettant de répondre aux besoins courants du territoire. Ils jouent également un rôle fondamental en structurant un bassin d'emploi de proximité.

Ils sont destinés à recevoir les équipements correspondant à leur rôle au sein du territoire : développement économique, équipements commerciaux, équipements collectifs correspondant au territoire desservi et bien sûr habitat. Leur développement peut nécessiter de la consommation foncière.

3- Les « villages » (83 communes) : villages de tailles variées, dont les équipements ont vocation à répondre aux besoins de leurs habitants. Certains d'entre eux ont également un rôle de ressource pour des communes alentours ayant peu ou pas d'équipements. Le maintien et l'optimisation des équipements et services à la population, ainsi que l'emploi, sont des enjeux essentiels pour conserver la vitalité des villages.

L'organisation urbaine sur ces villages doit viser la pérennité des équipements existants. Dans le cadre du SCOT, en raison d'un intérêt territorial spécifique, ces villages peuvent être dotés d'équipements collectifs complémentaires. La consommation foncière dans ces villages sera maîtrisée.



A chaque type de polarité correspondra un objectif de densité de construction.

- **Prioriser le développement dans le tissu urbain existant.** La volonté est, dans toutes les communes, de prioriser le développement urbain soit sous forme de projet de renouvellement urbain, soit de réhabilitation / reconstruction, soit de densification des espaces non construits mais inclus dans les espaces urbanisés. Dans les polarités, des développements seront possibles en continuité du tissu urbain. Pour les villages, les développements en dehors du tissu urbain ne seront pas admis, sauf de façon dérogatoire dans des conditions qui seront précisées dans le Document d’Orientations et d’Objectifs (DOO).
- **Positionner des futurs équipements structurants :** A ce jour, il n’y a pas d’équipements structurants programmés. Si c’était le cas, leur positionnement au regard de la population concernée sera en priorité dans les pôles d’agglomération et intermédiaires. Cependant, d’autres situations pourront être étudiées avec l’EPCI concerné pour répondre à un besoin particulier.

Les élus souhaitent préserver les équilibres du territoire. Dans cet objectif, un observatoire de ces évolutions sera mis en place. Les résultats alimenteront les adaptations et la coopération attendue dans la mise en œuvre du SCOT.

Renforcer et diversifier la qualité de l'habitat

Quatre principes sont retenus par les élus :

- **Diversifier le parc de logements :**
 - dans la forme, en créant des logements plus compacts, proposant des densités plus importantes, afin notamment de diminuer la consommation d'espaces agricoles et naturels et aussi répondre à une demande de plus en plus multi forme, qui évolue suivant l'âge et les aspirations des habitants.
 - dans le type, en développant le locatif privé et le locatif social, ainsi que « l'accession sociale » (logements en accession à un prix inférieur au marché à destination notamment des jeunes ménages primo accédants). La part du locatif social augmentera en relation avec le développement économique, et ce type de logements sera situé prioritairement dans les polarités, secteurs les mieux dotés en équipements, en capacité de répondre aux besoins des futurs habitants.

- **Créer les conditions propices à la requalification de l'environnement urbain des bourgs afin de retrouver un environnement attractif, correspondant aux aspirations d'aujourd'hui en matière de résidentiel.** Cette orientation vise la réalisation de projets ambitieux qui recomposent en profondeur certains bourgs anciens, envisageant pour ceux-ci une certaine «dédensification», la création d'espaces publics requalifiant l'environnement des futurs logements, une recomposition parcellaire afin de proposer des espaces privatifs de qualité liés aux logements, la destruction de certains bâtis impropres à un habitat moderne...etc.

- **Prioriser la restructuration et la réhabilitation, notamment énergétique, du parc ancien dans les bourgs afin de redynamiser la vie dans les villages.** Cette orientation vise à favoriser en priorité la réhabilitation du parc ancien afin notamment de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles et améliorer les performances thermiques des bâtiments. Cette orientation se combine à la volonté de recentrer le développement sur les bourgs ; elle est favorable à l'intensification de la vie dans les villages.

- **Favoriser la densification des tissus urbains constitués, en respectant la morphologie des bourgs tant dans le bâti que dans les espaces publics.** La densification des tissus constitués reste une opportunité importante à explorer dans l'optique de recentrer le développement sur les polarités et les villages. Cette densification sera cependant respectueuse de la morphologie des bourgs : c'est-à-dire en harmonie avec les tissus bâtis (hauteurs, volumétrie...) et les espaces publics notamment dans leur dimension et leur structure.

Préserver et mettre en valeur la qualité des paysages

Le principe retenu est de considérer le paysage comme une valeur de la qualité de vie et à ce titre, introduire des exigences de qualité dans toute intervention sur le territoire, dans une conception dynamique du paysage (il ne s'agit pas de sanctuarisation).

Les deux Pays concernant le territoire ont mis au point des chartes paysagères qui n'ont pas de valeur réglementaire. Les élus choisissent de reprendre les principales recommandations de ces documents et de les intégrer aux orientations liées à la volonté de protéger et valoriser le paysage.

Les principales orientations retenues par les élus sont les suivantes :

- **Traiter et qualifier les entrées de villages et les principaux itinéraires d'accès aux bourgs et villages.** Points de passage quotidiens des habitants ou exceptionnels pour les visiteurs, les entrées de villages et les principaux itinéraires d'accès à tout village sont autant d'espaces marquant la perception des lieux et qualifiant l'environnement quotidien. Il est choisi d'apporter un soin particulier dans toutes les communes aux paysages de ces espaces-là.
- **Apporter un soin particulier à toute intervention en extension de bourg ou impactant la silhouette d'un bourg.** Les opérations de constructions neuves en extension de bourg, notamment si elles impactent la silhouette urbaine, feront l'objet d'un examen particulier et de recommandations adaptées aux problématiques locales.
- **Valoriser les éléments de patrimoine architectural**, y compris celui qui n'est pas protégé au titre de Monuments Historiques, afin de préserver une identité spécifique facteur d'attractivité du territoire.
- **Créer et préserver des coupures vertes et paysagères le long des principaux axes afin d'éviter des continuités urbaines trop importantes.** Des axes importants sillonnent le territoire, comme la RD 1089 entre Boën et Feurs, la RD 1082, la RN7 et la RD8. Afin de ne pas banaliser les paysages le long de ces axes très fréquentés, en laissant se constituer une urbanisation continue le long de ces voies soumises à leurs abords à de fortes pressions à la construction, des « coupures vertes » seront identifiées.
- **Protéger et qualifier les paysages de bords d'eau (étangs, cours d'eau...).** Le paysage du territoire est marqué par la présence de l'eau sous bien des formes : les cours d'eau (du fleuve à la petite rivière en passant par le canal du Forez), et les plans d'eau. Ces paysages sont identifiés comme des éléments très positifs du cadre de vie et du potentiel d'attractivité du territoire et à ce titre doivent être préservés. Cette orientation se combine avec les dispositifs déjà mis en place sur ces espaces, comme les Contrats de rivière.
- **Préserver les paysages de bocage.** Le bocage est identifié comme un paysage spécifique dans plusieurs secteurs : dans le secteur de Lay (COPLER) et autour de l'Aix

et de l'Isable. Ces paysages, en voie de disparition, seront identifiés de façon plus précise, protégés et valorisés notamment dans le cadre des projets d'aménagement et d'urbanisation.

Prévoir une diversification des modes de déplacement

Conscients que Loire Centre est un territoire très tributaire, en matière de déplacements, de la voiture particulière, le principe retenu est d'inciter à l'emploi des Transports Collectifs (TC) et des autres modes de déplacement par un développement adéquat et l'organisation d'alternatives à la voiture individuelle. Ce principe est fortement en lien avec les objectifs d'économie d'énergie et de limitation des gaz à effet de serre (GES).

Ce principe s'articule autour des points suivants :

- **Favoriser les déplacements de courtes distances en rapprochant emplois et habitat, et ainsi diminuer les temps de déplacements quotidiens.** Ce principe est au cœur des quatre axes du PADD de Loire Centre et correspond aux orientations fondatrices du projet de développement (les polarités, le ratio emplois/ actifs).
- **Orienter les actions / les déplacements vers le développement de tous les modes alternatifs à la voiture particulière «solo», et pour tous les types de déplacements.**
 - o Inciter à des réflexions et des aménagements pour diversifier les modes de déplacements dans les polarités de tout niveau. Afin d'inciter à l'usage des différents modes de déplacements dans les trajets quotidiens, les élus de Loire Centre engagent toutes les communes à conduire des réflexions et programmer des aménagements permettant la diversification des modes de déplacements, adaptés à leurs problématiques locales. Ces réflexions devront notamment prendre en compte les commerces de proximité dans les bourgs, les équipements, les projets de développement de l'habitat dans le but de faciliter leur accessibilité tous modes, ainsi que la possibilité d'aménager des espaces dédiés aux modes doux en continuité avec les itinéraires des communes riveraines.
 - o Inciter à une prise en compte de tous les modes de déplacements et leurs évolutions dans les opérations d'aménagement, et notamment dans les Zones d'Activités d'Intérêt National (ZAIN) et zones d'activités intermédiaires. Afin d'inciter à modifier les pratiques de déplacement et d'accompagner leurs évolutions à venir, les élus souhaitent qu'une réflexion et des actions, notamment en termes d'aménagement, soient conduites dans tout projet d'aménagement (habitat, équipements, zones d'activités) qui traitent des alternatives possibles à l'usage de la voiture particulière : les cheminements modes doux s'ils sont pertinents, le rapprochement éventuel d'un arrêt TIL, des espaces de rechargement de voiture électrique...etc. Cette réflexion sera particulièrement approfondie pour les grands espaces d'activités

économiques, sous maîtrise d'ouvrage publique, qui devraient concentrer des emplois, donc des déplacements quotidiens, et être des sites favorables à de nouvelles pratiques.

- Accompagner les initiatives individuelles ou collectives de diversification des modes de déplacement (covoiturage, Plan de Déplacement Entreprises, taxis...). Les évolutions en cours des modes de déplacement, voient se développer de multiples initiatives venant des habitants et des usagers, ou d'entreprises, visant à organiser certains déplacements autrement que par la voiture transportant un seul voyageur. Les élus de Loire Centre se positionnent comme accompagnants de ces initiatives et indiquent leur volonté d'inscrire, si nécessaire, certaines initiatives dans l'organisation du territoire.


- **S'appuyer sur les structures de transport en commun pour « accentuer et /ou intensifier » le développement autour de celles-ci.**

Les élus de Loire Centre souhaitent que les collectivités conduisent au cas par cas des réflexions et des actions sur les secteurs de gare localisés en milieu urbain sur deux points essentiels :

- L'amélioration de l'accessibilité tous modes aux gares afin d'accroître leur fréquentation et fluidifier leur fonctionnement. Cependant, compte tenu du caractère rural du territoire, beaucoup de ces gares fonctionnent comme des gares de rabattement, où la question du stationnement est essentielle pour améliorer leur fonctionnement.
- La densification ou l'intensification urbaine aux abords des gares situées en milieu urbain à évaluer au cas par cas, au regard des contraintes de chaque site. Souvent les abords des gares présentent des espaces de recomposition urbaine potentielle qui sont des lieux privilégiés pour développer soit de l'habitat, soit des espaces d'emploi, soit des équipements qui bénéficieront de la proximité de la gare pour leur développement et leur attractivité, et offriront à tous leurs usagers une opportunité très concrète d'utilisation des transports en commun.

Les élus se positionnent également sur le développement du niveau de service en transport en commun :

- Développer le niveau de desserte en transport en commun des polarités du territoire. Le projet de territoire porté par les élus de Loire Centre vise la mise en place et le développement d'une desserte en transport en commun spécifique entre les pôles intermédiaires et les gares TER les plus proches lorsque cette desserte est insuffisante.

- 
- Soutenir et participer aux initiatives ayant pour but de maintenir, voire développer, le niveau de service des transports en commun sur le territoire. Les élus de Loire Centre, bien que n'ayant pas de responsabilité dans l'organisation de ces transports en commun, se positionnent comme partenaires et soutiens de toute initiative visant au maintien de ces services et à leur développement.
 - Accompagner et inciter à une meilleure cohérence entre les services de transport en commun (TER et TIL). Afin de contribuer à rendre l'offre TC plus attractive, et faciliter le passage de l'un à l'autre des modes de transport, les élus du territoire soutiennent et incitent les responsables de l'organisation des transports en commun sur le territoire à une meilleure coordination de leurs services.



46 rue de la télématique
BP 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com

07 avril 2015